DIAGNOSTIC ALIMENTAIRE PARTAGE DU TERRITOIRE
Pays Pyrénées Méditerranée, PAT Mar i Munt

Compte-rendu du comité de pilotage du 5/09/22

La réunion avait pour objet de présenter la méthode proposée par la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales au comité de pilotage, afin de recueillir l'avis de ses membres et de valider le lancement du travail.

L'approche présentée par la Chambre d'Agriculture s'appuie sur les potentialités du territoire et les perspectives de développement qui pourront être apportées par le renforcement d'un système alimentaire local.
Elle s'appuiera sur la valorisation de l'expertise de la Chambre d'Agriculture, des travaux existants, réalisés par la Chambre d'Agriculture mais aussi par des partenaires et autres acteurs du territoire et des projets et démarches existants et en émergence. Le lien avec la démarche de PAT Mangeons local 66 au niveau départemental est un atout indéniable qui nourrira l'étude proposée.

Elle s'articule en 3 étapes :

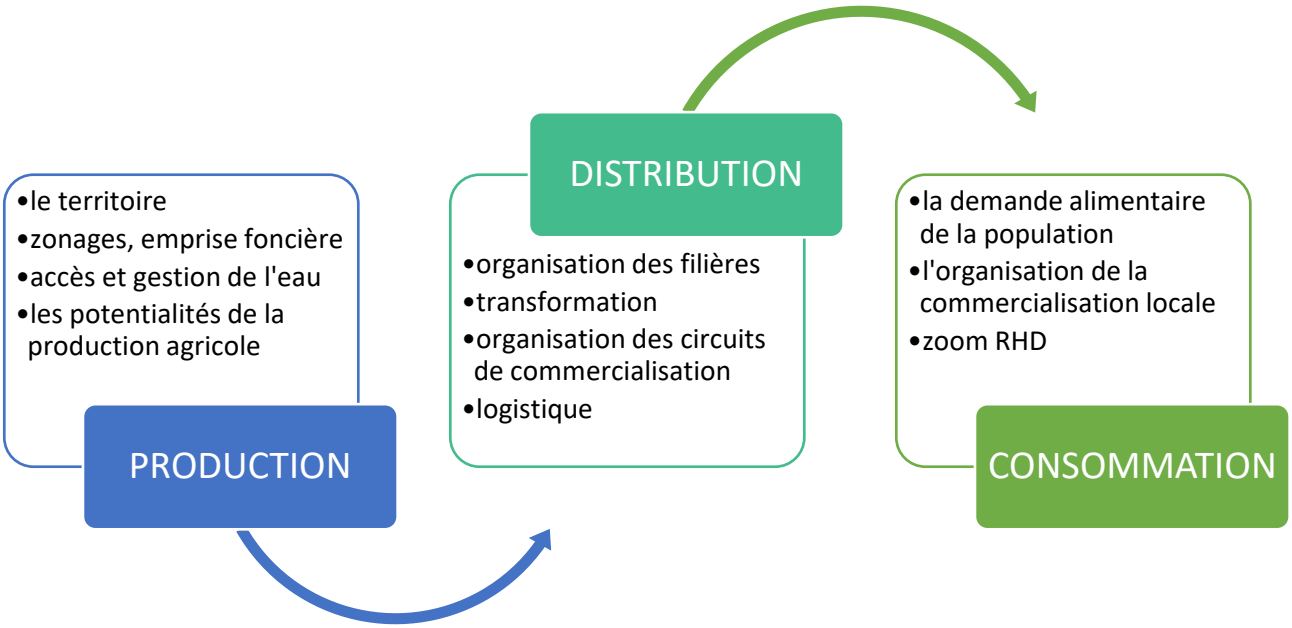

1. La production

Au niveau de la caractérisation de l'espace agricole, il est demandé à la Chambre d'Agriculture de fournir les données à l'échelle du Pays et à l'échelle de chaque communauté de communes. A chaque fois que la donnée sera disponible, la Chambre d'Agriculture fournira ces données pour les communautés de communes.
Sur les potentialités agricoles, l'attente des élus est forte car cette description et la cartographie qui sera produite au 40 000eme sera un cadre de référence qui sera utilisé par les communes pour de nombreux sujets qui impactent le territoire agricole.
L'objectif du PAT est « bien produire-bien manger ». Peut –on envisager comment installer des nouveaux producteurs dans cet objectif ? Ce n'est pas l'objet du diagnostic qui doit faire état d'un état des lieux des

données existantes sans proposition détaillée. Par contre le volet qui sera conduit par le Pays , à la suite, pourra sortir des propositions.

2. La distribution

Il n'est pas possible de fournir le pourcentage de vente par type de distribution. Ces données sont au mieux disponibles au niveau départemental et difficiles à récupérer.

Pas d'autres remarques sur la méthode proposée.

3. La consommation

Les % de consommation dans les différents types de circuit de commercialisation seraient intéressants pour le territoire.
La caractérisation de la demande alimentaire n'a pas été retenue par le Pays Pyrénées-Méditerranée. Néanmoins, à partir des données détenues par le Pays sur la population et la consommation, une approche de la répartition des achats par type de circuit sera fournie par la Chambre d'agriculture mais uniquement avec les données dont elle dispose déjà (% théoriques).

Dans la description des possibilités d'achat alimentaire locales, il n'est pas prévu de travailler les restaurateurs. La CCI sera interrogée sur les données disponibles sur le territoire concernant les restaurateurs (nb, volumes).
Néanmoins, le comité de pilotage s'accorde sur le fait que la priorité est de s'attacher aux circuits sur lesquels les élus peuvent avoir un levier d'action (marchés, RHD), et pas forcément sur la cible des restaurateurs privés ni des supermarchés sauf à la marge pour certains.

Le sujet des marchés de plein vent et marchés de producteurs intéresse le comité de pilotage. Des éléments de compréhension sur l'adéquation (ou pas) entre la demande de nouveaux marchés et la capacité de l'offre des producteurs locaux seraient intéressants à partager, peut-être dans le cadre d'un atelier thématique. De même analyser l'intérêt de nouveaux types de marchés (Mercat de la Terra…). Un autre sujet qui mérite d'être débattu avec des données si elles sont disponibles est celui des « faux » marchés de producteurs et les « faux » producteurs qui trompent les consommateurs surtout en période estivale. Les élus doivent être informés plus complétement de ces situations.

Il faudra rajouter les ventes en ligne dans l'inventaire des circuits de commercialisation et identifier les points de vente bio également. Il ne sera pas possible de connaitre par contre les volumes de produits bios ou non bios, le calibrage de l'étude ne permet pas de mener des enquêtes détaillées.

Le volet perspectives et propositions ne fait pas partie du cahier des charges du diagnostic. Cependant en conclusion le rapport fera état d'éléments qualitatifs sur les enjeux repérés, les types de circuits les plus opportuns à développer…

En conclusion

La méthodologie de l'étude est validée. Le comité de pilotage est conscient des délais courts demandés à la Chambre d'Agriculture.
La phase de concertation conduite par le Pays doit être précisée rapidement en termes de méthodologie car il y a intérêt à la démarrer avant la fin du travail de la Chambre d'agriculture.
Le prochain comité de pilotage est fixé au 20/10/2022 pour une présentation des premiers résultats.
Le comité de pilotage sera sans doute élargi.